

Compte rendu de la réunion du 25 avril 2017 du Conseil de l'École Doctorale

Etaient présents : Mmes et MM. Katia BLAIRON, Olivier CACHARD, Pierre DEHEZ, Emmanuelle FILIPETTO, Serge GARCIA, Frédéric GEA, Xavier HENRY, Jean-Luc HERRMANN, Bruno JEANDIDIER, Stéphane KILBERTUS, Sophie LACOUR, François LORMANT, Florent NOEL, Jean-Noël ORY, Stéphane PIERRE-CAPS, Nicolas RUIZ, Pierre TIFINE, Wafa TOUBI.

Etaient excusées : Mmes et MM. Cécile BOURREAU-DUBOIS, Isabelle RIASSETTO, Hélène SAY.

Enfin, Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice de l'École doctorale et Mme CLAUDEL-CECCHI, gestionnaire administrative, étaient présentes.

Relevé de décisions

1. Attribution d'une subvention de 800 euros à La So SJPEG dans le cadre de la Journée d'étude des doctorants du vendredi 2 juin 2017 :

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 800 euros à La So SJPEG dans le cadre de la Journée d'études des doctorants qui aura lieu le vendredi 02 juin 2017.

2. Avis sur des candidatures avec master étranger :

Mme Mona DAHDAH : avis favorable à l'unanimité

M. Xavier DUPRET : avis défavorable à l'unanimité

Mme Ivonne Mara KOUM DISSAKE : avis favorable à l'unanimité

3. Avis sur une demande d'inscription en 4^{ème} année et plus :

Mme Mathilde CALCIO GAUDINO : avis favorable à l'unanimité pour sa réinscription en 8^{ème} année de thèse.

Mme Doriat-Duban ouvre la réunion du Conseil de l'École doctorale SJPEG à 09h00.

A. Informations de la Directrice de l'ED

Mme Doriat-Duban explique que le rapport provisoire du HCERES, qui leur a été transmis par mail, retrace bien ce qui a été dit. Mme Doriat-Duban précise qu'elle a demandé quelques modifications notamment concernant l'affichage des sujets.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil du calendrier des élections des représentants des doctorants à savoir, le scrutin aura lieu le vendredi 02 juin 2017 et l'appel à candidature a été lancé le 11 avril 2017 avec une date limite de dépôt de candidature fixée au mardi 23 mai 2017 à 15h00.

Mme Doriat-Duban demande aux laboratoires de faire remonter à l'ED leurs propositions de formations dans le cadre du programme doctoral 2017/2018 au plus tard le vendredi 16 juin 2017.

Mme Doriat-Duban pose la question de l'anglais dans le programme doctoral 2017/2018 et explique que très peu de doctorants se sont inscrits au séminaire de langue anglaise ; pour le module dispensé par Sophie Harnay qui doit avoir lieu prochainement, un seul doctorant inscrit à ce jour. Mme Doriat-Duban demande aux doctorants élus de mobiliser leurs collègues.

M. Ruiz s'étonne de ce faible engouement car il pensait que le nouveau format de ce module était intéressant.

M. Cachard pense que cette faible mobilisation peut s'expliquer par le fait que cela ne répond pas à un besoin immédiat.

Mme Lacour explique que ce type de module est très utile en gestion.

Mme Doriat-Duban suggère aux laboratoires de droit de proposer une formation à l'éthique en plus de la formation dispensée par Marc Deschamps (4h). Mme Doriat-Duban précise que ce type de formation existe déjà en économie et gestion et ajoute qu'il faudrait la renouveler.

Mme Doriat-Duban suggère également d'ajouter une formation obligatoire à l'anti-plagiat qui pourrait être assurée par M. Jeandidier à hauteur de 2h.

Mme Doriat-Duban tient également à préciser que la fiche descriptive de chaque module a été modifiée en intégrant une rubrique « compétences acquises » afin de prendre en compte le nouvel arrêté et notamment la notion de compétences.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil que des étudiantes en PhD à l'ICN souhaitent participer aux formations de l'ED SJPEG et même s'inscrire en thèse à l'ED SJPEG. Mme Doriat-Duban explique, qu'après discussion avec Jean-Luc Herrmann, ce dossier complexe doit être réfléchi et ajoute qu'ils sont tous deux plutôt réticents sur l'inscription en thèse et que les conditions d'une possible admission doivent être discutées. Pour les enseignements, Mme Doriat-Duban proposerait une participation financière de l'ICN sachant que rien n'est précisé à ce sujet dans la convention qui comprend seulement la possibilité pour les enseignants de l'ICN titulaires d'une HDR, d'enseigner au sein de la formation doctorale dispensée par SJPEG et rien dans le sens inverse. Mme Doriat-Duban précise que l'inscription automatique en doctorat des étudiants en PhD de l'ICN serait refusée ; ils devront suivre la procédure du CEREFIGE pour l'entrée en thèse qui ne peut se faire qu'en première année avec un nouveau sujet ou dans l'année n sur le même sujet si le niveau des recherches est suffisant. Mme Doriat-Duban précise que l'avis du Conseil sera obligatoire également.

M. Ory tient à informer le Conseil du contre-exemple d'Edina Eberhardt-Toth qui s'est inscrite en thèse à l'ED SJPEG puis en PhD à l'ICN.

B. Approbation du compte-rendu des réunions du 28 novembre 2016, du 27 février 2017 et du 13 mars 2017

Mme Doriat-Duban soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale du 28 novembre 2016.

Le Conseil approuve à la majorité (deux abstentions) le compte-rendu de la réunion du CED du 28 novembre 2016.

Mme Doriat-Duban soumet ensuite à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale du 27 février 2017.

Le Conseil approuve à la majorité (deux abstentions) le compte-rendu de la réunion du CED du 27 février 2017.

Mme Doriat-Duban soumet ensuite à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale du 13 mars 2017.

Le Conseil approuve à la majorité (deux abstentions) le compte-rendu de la réunion du CED du 13 mars 2017.

C. Informations réglementaires présentées au Conseil par la direction de l'ED

Mme Doriat-Duban présente au Conseil les informations réglementaires relatives à l'année universitaire 2016/2017 à savoir 44 nouveaux doctorants dont 17 contrats doctoraux (10 contrats UL, 2 contrats LUE, 1 contrat normalien, 1 contrat AgroParisTech et 3 contrats INRA) ; 5 transferts arrivés dont 4 du même directeur de thèse ; 76 dérogations en 4^e année de thèse ou plus et 12 abandons dont une doctorante qui devait soutenir mais dont la soutenance a été annulée juste avant le jour J.

M. Géa précise que cela est dû aux rapports de complaisance.

Mme Doriat-Duban explique qu'il avait été proposé à la doctorante de soutenir après modification de sa thèse mais avec le même jury. Mme Doriat-Duban ajoute que la doctorante a tenté de changer de directeur de thèse et d'Université.

M. Lormant fait remarquer que dans certains cas d'abandon, il s'agit en fait de réussite à un concours donc ce type d'abandon devrait être nuancé car le travail de formation de l'ED a aidé le doctorant.

M. Jeandidier demande si l'ED connaît les raisons des abandons car cela pourrait aider l'ED à anticiper et prévoir.

Mme Doriat-Duban explique que les raisons d'abandon sont multiples : il peut s'agir du refus du directeur de thèse de poursuivre, de raisons médicales, d'incompatibilité avec l'activité professionnelle, d'une impossibilité à finaliser la thèse...

D. Attribution d'une subvention de 800 euros à l'Association « La So SJPEG » dans le cadre de la Journée des doctorants du vendredi 02 juin 2017

Mme Doriat-Duban explique au Conseil que l'ED propose d'accorder une subvention de 800 euros à La So SJPEG pour la journée des doctorants qui aura lieu le vendredi 02 juin 2017, compte-tenu du coût moyen dépensé pour les buffets des années précédentes et des devis transmis par l'Association.

Mme Doriat-Duban propose au Conseil d'attribuer 800 euros de subvention à La So SJPEG.

Le Conseil vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 800 euros à La So SJPEG dans le cadre de la journée des doctorants de l'ED SJPEG.

E. Dossiers individuels

- Demande de dérogation de Master :

Mme DAHDAH Mona :

Discipline : Droit privé et sciences criminelles / Directeur de thèse pressenti : P. TAFFOREAU

Laboratoire : IFG

Rapporteurs : Olivier CACHARD et Xavier HENRY

M. Cachard lit son rapport favorable et M. Henry lit son rapport également favorable.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité à l'équivalence du diplôme de DEA obtenu en 2012 à l'Université La Sagesse au Liban de Mme Mona DAHDAH avec à un master français.

Mme KOUM DISSAKE Ivanna Mara :

Discipline : Droit privé et sciences criminelles / Directeur de thèse pressenti : P. TAFFOREAU

Laboratoire : IFG

Rapporteurs : Olivier CACHARD et Xavier HENRY

M. Cachard lit son rapport favorable et M. Henry lit son rapport également favorable.

Mme Doriat-Duban propose de voter pour l'équivalence du diplôme de Mme Koum Dissake avec un master français.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité à l'équivalence du diplôme de Master professionnel spécialité droit de la propriété intellectuelle obtenu en 2013 à l'Université Yaoundé 2 au Cameroun de Mme Ivonne Mara KOUM DISSAKE avec un master français.

M. DUPRET Xavier :

Discipline : Economie / Directeur de thèse pressenti : F. BISMANS

Laboratoire : BETA

Rapporteurs : Cécile BOURREAU-DUBOIS et Serge GARCIA

M. Garcia propose au Conseil que le candidat suive un rattrapage intensif en économie compte-tenu de son diplôme en sciences politiques.

M. Dehez explique au Conseil que son avis est très réservé et qu'il s'interroge sur le diplôme. M. Dehez explique qu'en Belgique, sans Master 2 d'Economie, ce candidat ne serait pas pris en thèse.

M. Ory propose de demander au directeur de thèse d'inscrire le candidat en Master recherche d'Economie.

Une discussion s'engage au sein du Conseil au sujet du diplôme obtenu par le candidat.

Mme Doriat-Duban propose de voter pour l'équivalence du diplôme de Monsieur Dupret avec un master français.

Le Conseil donne un avis défavorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de Licence en Sciences politiques obtenu en 1998 à l'Université Catholique de Louvain à Mons en Belgique de M. Xavier DUPRET avec un master français.

- Demande d'inscription au-delà de 4 ans avec audition :

Mme Mathilde CALCIO GAUDINO / 8^{ème} année de thèse sous la direction de Xavier HENRY

Comité de suivi de thèse : Olivier CACHARD et François LORMANT

M. Cachard lit son rapport favorable. M. Lormant lit son rapport également favorable.

La doctorante explique son sujet, expose les difficultés rencontrées et précise qu'il lui reste environ 100 pages à rédiger.

M. Géa demande à la doctorante quel est son projet professionnel. La doctorante souhaiterait enseigner ou créer son entreprise de consultante.

M. Henry, directeur de thèse explique au Conseil où en est la thèse et estime qu'elle pourra soutenir avant décembre 2017.

Mme Doriat-Duban propose de donner un avis favorable à la réinscription en 8^{ème} année de thèse de Mme Mathilde Calcio Gaudino.

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la réinscription en 8^{ème} année de thèse de Mme Mathilde Calcio Gaudino.

F. Discussion sur le document « rapport annuel du comité de suivi individuel du doctorant »

Mme Doriat-Duban propose au Conseil un document pour la rédaction du rapport annuel du comité de suivi individuel du doctorant, conformément au nouvel arrêté.

Une discussion s'engage au sein du Conseil à propos de ce document.

M. Pierré-Caps estime que le comité de suivi ne doit pas juger le travail du directeur de thèse.

M. Cachard estime qu'il est important que le comité ait un guide pour la rédaction du rapport mais qu'il faut rester « ouvert » et ne pas mettre de tableau avec des colonnes à compléter.

Après discussion au sein du Conseil, Mme Doriat-Duban propose au Conseil de supprimer le tableau et la notice de la 2^{ème} page du document.

Le Conseil valide à la majorité (une voix contre) le document sans le tableau et la 2^{ème} page.

G. Audition des candidats au poste de directeur ou directrice de l'ED SJPEG

Mme Doriat-Duban explique aux membres du Conseil que le mode de scrutin est majoritaire à deux tours et que le Conseil va auditionner cinq candidats (10 mn de présentation et 15 mn de questions). Mme Doriat-Duban précise que la personne qui sera élue par le Conseil assurera le rôle de directeur/trice adjoint/e jusqu'au 1^{er} septembre 2017, date à laquelle elle sera officiellement directeur/trice de l'ED SJPEG.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 07 juillet 2017 au matin.

Le premier candidat, M. Ory, est auditionné. M. Ory présente son parcours professionnel et son projet pour l'école doctorale. Les membres du Conseil posent des questions relatives à la politique internationale conformément aux recommandations du HCERES, aux relations entre l'ED SJPEG et les écoles doctorales de la Grande Région, à la procédure HDR dans laquelle les laboratoires n'interviennent pas (sauf pour financer les déplacements du jury), aux jurys de complaisance, à la durée raisonnable de la thèse, à la maison du doctorat, aux formations doctorales... Le candidat répond aux questions qui lui sont posées.

Le deuxième candidat, M. Licari, est auditionné. M. Licari présente son parcours professionnel et les actions qu'il mènera s'il est élu par le Conseil. Les membres du Conseil posent au candidat des questions relatives à la politique internationale de l'ED et au rôle des laboratoires, au positionnement de l'ED dans la Grande Région, sur l'élargissement de la variété des formations proposées par le candidat, sur les exigences à l'entrée en thèse et à la sortie notamment sur les pré-rapports et jury de complaisance, sur le fonctionnement de la direction de l'ED avec un directeur adjoint ou non,... Le candidat répond aux questions qui lui sont posées.

La troisième candidate, Mme Gardin, est auditionnée. Mme Gardin présente son parcours professionnel et son projet pour l'ED. Les membres du Conseil posent à la candidate des questions relatives aux actions internationales et notamment sur ce qui relève des laboratoires et ce qui relève de l'ED, son positionnement vis à vis du parcours de formations à imposer aux doctorants comme recommandé par le HCERES, sur les formations doctorales que l'ED peut proposer en tant qu'école, sur les HDR, sur la manière d'attirer les candidats à la thèse, ... La candidate répond aux questions qui lui sont posées.

Le quatrième candidat, M. Sohnle, est auditionné. M. Sohnle présente son parcours professionnel et son projet pour l'ED. Les membres du Conseil posent au candidat des questions relatives à la politique internationale de l'ED, à l'amélioration des taux de qualification au CNU, aux formations doctorales, au fonctionnement de la direction de l'ED avec un directeur adjoint ou non, ... Le candidat répond aux questions qui lui sont posées.

Le cinquième candidat, M. Py, est auditionné. M. Py présente son parcours professionnel et son projet pour l'ED. Les membres du Conseil posent au candidat des questions relatives aux actions internationales que peut mener l'ED, aux formations doctorales que peut proposer l'ED en tant qu'école, ... Le candidat répond aux questions qui lui sont posées.

Les auditions des candidats étant terminées, Mme Doriat-Duban demande au Conseil de se rendre dans l'isoloir et de voter pour l'un des cinq candidats.

Après dépouillement des bulletins du 1^{er} tour (18 votants, 18 suffrages exprimés), les résultats sont les suivants : 7 voix pour M. Ory, 1 voix pour M. Licari, 3 voix pour M. Py, 3 voix pour M. Sohnle et 4 voix pour Mme Gardin.

Pour le 2^{ème} tour, Mme Doriat-Duban demande au Conseil de voter soit pour Mme Gardin soit pour M. Ory. Les résultats du second tour sont les suivants : 5 voix pour Mme Gardin et 13 voix pour M. Ory.

Le Conseil a donc décidé de présenter au Président de l'Université M. Ory comme nouveau directeur de l'ED SJPEG.

Mme Doriat-Duban remercie le Conseil et clôt la réunion à 13h00.